

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 262/2024

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Rue de la chapelle Delattre – Sté RAMERY Réseaux Entyte Lille

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 02/08/2024 – de M. KLING Maxime – Sté RAMERY Réseaux Entyte Lille – rue chez Sogelink – TSA 70011 – 69134 DARDILLY Cedex ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour la réalisation de travaux d'implantation de support HTA ENEDIS pour alimentation du poste de transformation et reprise réseaux – rue de la Chapelle Delattre.

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite, rue de la Chapelle Delattre, pour la réalisation de travaux d'implantation de support HTA ENEDIS, à partir du 02 septembre 2024 pour une durée de 10 jours calendaires.

ARTICLE 2 : La Sté RAMERY Réseaux Entyte Lille – rue chez Sogelink – TSA 70011 – 69134 DARDILLY Cedex, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- M. KLING Maxime – Sté RAMERY Réseaux Entyte Lille – rue chez Sogelink – TSA 70011 – 69134 DARDILLY Cedex – e-mail : ramery-entyte-d@demat.sogelink.fr

Fait à HERZEELE, le 29 août 2024

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : le 29 août 2024

Le Maire,
S.FRANCKE

